

## PARTICIPATION FINANCIERE AUX ENTRETIENS DE MEDIATION FAMILIALE BAREME NATIONAL CNAF

Service de médiation / PUZZLE  
190 rue Lafayette 75010 Paris  
Tél. : 01.40.35.81.60

Le montant de la participation financière aux séances de médiation familiale est défini par un barème national établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et échelonné selon les revenus de chacun. Pour pouvoir bénéficier de ce tarif, vous devez obligatoirement remplir et signer une déclaration sur l'honneur qui définira le montant de votre participation due à chaque entretien de médiation familiale. Si vous êtes bénéficiaire de l'aide juridictionnelle, vous serez dispensé de cette participation à condition de fournir dès la première séance la copie de la notification de décision d'aide juridictionnelle transmise par le tribunal.

### DECLARATION DE RESSOURCES MEDIATION FAMILIALE

**L'ENTRETIEN D'INFORMATION EST GRATUIT** pour favoriser une meilleure accessibilité à la médiation familiale.

**LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DES REVENUS** des trois mois précédents l'entrée en médiation familiale, est remplie par chaque participant.

**LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX SEANCES DE MEDIATION FAMILIALE** est établie en fonction du barème national des participations familiales qui s'appuie sur le principe du paiement d'un tarif par séance avec un taux progressif, en fonction des revenus.

**MODALITES D'APPLICATION DU BAREME** : Les revenus sont pris en compte au moment de l'entrée dans le processus de médiation familiale (c'est-à-dire la moyenne mensuelle des revenus sur les trois mois précédents).

Il s'agit des revenus suivants, propres à chaque partie :

- revenus d'activité,
- revenus fonciers et de placements qui apparaissent sur l'avis d'imposition,
- indemnités de chômage, pensions (invalidité, compensatoire), indemnités journalières versées par la branche maladie,
- retraites (comprenant les retraites complémentaires),
- minima sociaux (API/RSA/AAH).

Dans les situations de divorce ou de séparation, le montant des prestations familiales et la contribution à l'entretien de l'enfant versée ou reçue sont exclus des revenus.

Les revenus seront attestés par une déclaration sur l'honneur précisant leur montant. Selon les situations dans lesquelles s'exerce la médiation familiale, le nombre et la nature des participants varient.

Barème national CNAF - (Année 2020 : RSA Socle 1 personne : 565 euros SMIC net : 1219 euros)		
Revenus mensuels (R)	Participation/séance/personne	Plancher et plafond pour chaque tranche de revenus
R < Rsa de socle	2 €	2 €
Rsa de socle < R < Smic	5 €	5 €
Smic < R < 1550 €	5 € + 0,3 % R	de 8 € à 10 €
1551 < R < 2000 €	5 € + 0,5 % R	de 13 € à 15 €
2001 < R < 2500 €	5 € + 0,8 % R	de 21 € à 25 €
2501 < R < 3800 €	5 € + 1,2 % R	de 35 € à 41 €
3801 < R < 5300 €	5 € + 1,5 % R	de 62 € à 85 €
R > 5301 €	5 € + 1,8 % R	de 100 € à 131 € (maxi)

Revenus mensuels nets		Participation/séance /personne
Rsa de socle		2 €
Rsa de socle < R < Smic		5 €
1151 €	1450 €	8 €
1451 €	1500 €	9 €
1501€	1550 €	10 €
1551 €	1700 €	13 €
1701 €	1900 €	14 €
1901 €	2000 €	15 €
2001 €	2100 €	21 €
2101 €	2200 €	22 €
2201 €	2300 €	23 €
2301 €	2400 €	24 €
2401 €	2500 €	25 €
2501 €	2600 €	35 €
2601 €	2650 €	36 €
2651 € €	2750 €	37 €
2751 €	2800 €	38 €
2801 €	2900 €	39 €
2901 €	3000 €	40 €
3001 €	3050 €	41 €
3051 €	3150 €	42 €
3151 €	3250 €	43 €
3251 €	3300 €	44 €
3301 €	3400 €	45 €
3401 €	3500 €	46 €
3501 €	3600 €	47 €
3601 €	3650v	48 €
3651 €	3750 €	49 €
3751 €	3800 €	51 €
3801 €	3850 €	62 €
3851 €	3900 €	63 €
3901 €	4000 €	64 €
4001 €	4050 €	65 €
4051 €	4100 €	66 €
4101 €	4200 €	67 €
4201 €	4250 €	68 €
4251 €	4300 €	69 €
4301 €	4400 €	70 €
4401 €	4450 €	71 €

Revenus mensuels nets		Participation/séance /personne
4451	4450	72 €
4501	4500	73 €
4601	4600	74 €
4651	4650	75 €
4701	4700	76 €
4801	4850 €	77 €
4851 €	4900 €	78 €
4901 €	5000 €	79 €
5001 €	5050 €	80 €
5051 €	5100 €	81 €
5101 €	5200 €	82 €
5201 €	5250 €	83 €
5251 €	5300 €	85 €
5301 €	5400 €	100 €
5401 €	5450 €	102 €
5451 €	5500 €	103 €
5501 €	5550 €	104 €
5551 €	5600 €	105 €
5601 €	5700 €	106 €
5701 €	5750 €	108 €
5751 €	5850 €	109 €
5851 €	5900 €	110 €
5901 €	5950 €	111 €
5951 €	6050 €	112 €
6051 €	6100 €	114 €
6101 €	6150 €	115 €
6151 €	6200 €	116 €
6201 €	6300 €	117 €
6301 €	6350 €	118 €
6351 €	6450 €	119 €
6451 €	6500 €	121 €
6501 €	6600 €	122 €
6601 €	6650 €	124 €
6651 €	6700 €	125 €
6701 €	6750 €	126 €
6751 €	6850 €	127 €
6851 €	6900 €	128 €
6901 €	6950 €	129 €
6951 €	7000 €	130 €
Supérieur à 7000 €		131 €